

Au conseil intercommunal de l'ASPIC

Préavis No. 03/2026 Demande de budget complémentaire pour le remplacement du charbon actif des filtres

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

1. Introduction

Dans le cadre de l'exploitation et de l'entretien des installations de traitement de l'eau, l'ASPIC assure le bon fonctionnement des deux bassins équipés de filtres au charbon actif.

À la suite des récents contrôles techniques, il apparaît que le charbon actif a atteint la fin de son cycle d'exploitation. Sa capacité d'absorption étant désormais insuffisante, la qualité du traitement ne peut plus être garantie conformément aux exigences réglementaires en vigueur.

2. Nécessité des travaux

Le remplacement du charbon actif des deux bassins est indispensable afin de :

- Maintenir la qualité du traitement de l'eau ;
- Assurer la conformité aux normes sanitaires et environnementales ;
- Prévenir tout dysfonctionnement ou interruption de service ;
- Garantir la pérennité des installations.

Les travaux consistent notamment en :

- La vidange et l'évacuation du charbon actif usagé ;
- La fourniture et la mise en place de nouveau charbon actif ;
- Les contrôles et essais de remise en service.

3. Incidence financière

Après avoir sollicité plusieurs devis et procédé à une consultation auprès de différentes entreprises spécialisées, l'offre la plus avantageuse s'élève à CHF 30'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

Cette dépense n'était pas prévue dans le budget initial au compte 350.3140.00 – traitement de l'eau et maintenance, ceci nécessite par conséquent une autorisation complémentaire pour l'exercice 2026.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Déléguées, Messieurs les Délégués, d'adopter la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'ASPIC,

- vu le préavis intercommunal No 03/2026 relatif à une demande de budget complémentaire pour le remplacement du charbon actif des filtres,
- oui le rapport de la commission de gestion,
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

décide

- D'autoriser la réalisation des travaux supplémentaires liés au remplacement du charbon actif des deux bassins ;
- D'accorder l'autorisation d'engager la dépense supplémentaire de CHF 30'000.- TTC au budget 2026.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Association intercommunale de la piscine des Chavannes


Le Président
Frédéric Rossi




La Secrétaire
Nadia Pisani Ben Nsir